

Dossier spécial :

le Livre Blanc sur la Défense

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION DU LIVRE BLANC SUR LA DÉFENSE

par

Marceau LONG

*Vice-Président du Conseil d'Etat
Président de la Commission du Livre Blanc sur la Défense*

Dans son discours de politique générale prononcé devant l'Assemblée nationale le 8 avril 1993, le Premier ministre avait annoncé l'élaboration d'un *Livre Blanc* sur la Défense nationale. La Commission chargée de préparer ce *Livre Blanc* a été mise en place le 26 mai 1993. Elle a tenu sa dernière réunion le 28 janvier 1994. Avant de décrire la méthode de travail qui a été suivie durant les neuf mois d'élaboration du *Livre Blanc* et sans revenir ici sur le contenu même de cet ouvrage, il n'est pas inutile de rappeler les motifs qui ont conduit à son élaboration.

I. LES MOTIFS

Les raisons ayant conduit à la préparation d'un *Livre Blanc* sur la Défense nationale sont à la fois stratégiques et politiques.

Les bouleversements qui affectent les conditions de notre sécurité, et l'appareil de défense qui la garantit, rendaient cette réflexion nécessaire. Bien des pays font de semblables travaux - Angleterre,

Allemagne, Italie, États-Unis - à des intervalles de temps très différents, bien plus courts que le nôtre en général, et avec moins d'ambition. Notre dernier livre blanc datait de 1972, alors sous la direction de Monsieur Michel Debré.

Il est évident pour chacun que la situation stratégique actuelle est radicalement différente de celle de l'époque. Le futur était alors déchiffrable, tout au moins dans trois des caractéristiques essentielles d'une politique de défense : l'ennemi, les alliances, les menaces. Il s'agissait de prendre acte de révisions déjà engagées, de tracer leur prolongement pour l'avenir et aussi d'expliquer cette politique de défense : "*Aucune politique n'a de valeur sans consentement national*" écrivait Monsieur Michel Debré dans son avant-propos. Si l'on en juge par l'évolution de l'opinion depuis lors, cet objectif a d'ailleurs été atteint.

Aujourd'hui, ennemi(s), alliances et menaces, rien n'est aussi clair qu'en 1972. Le rêve d'un "nouvel ordre mondial" a, en quelques années, rapidement cédé la place à la crainte d'un "nouveau moyen-âge", porteur de tensions internationales

anarchiques. La fin de la guerre froide appelle des mutations et des évolutions profondes. L'avenir est aujourd'hui à déchiffrer.

C'est pourquoi, afin de préparer ses choix, le Gouvernement a souhaité une expertise. Il a constitué à cette fin la "Commission du Livre Blanc", comprenant les hauts responsables civils et militaires de la Défense nationale, ainsi que quelques personnalités qualifiées qui leur sont extérieures. Le Premier ministre et six ministres directement intéressés étaient ainsi représentés, avec au total sept militaires et dix-huit civils.

La qualité et les responsabilités des intéressés, comme la présence des conseillers compétents des cabinets ministériels, constituaient l'assurance que ce travail serait bien réalisé dans l'optique assignée à la Commission par le Premier ministre. Celui-ci lui avait en effet demandé, lors de son installation, d'apporter une "aide" à la décision, en fournissant au Gouvernement une "analyse de la situation nouvelle dans laquelle nous nous trouvons, des menaces potentielles et des moyens pour notre pays d'assurer son indépendance et sa survie en toute circonstance". Ce n'était donc pas un travail de programmation qui incombait au *Livre Blanc*, mais l'éclairage prospectif des concepts stratégiques et de leur contexte national et international, militaire et industriel dans les 15 à 20 ans à venir - temps moyen d'utilisation des systèmes d'armes.

II. LA MÉTHODE

Nos travaux ont été divisés en deux phases bien distinctes.

Neuf groupes de travail interministériels spécialisés ont été constitués auprès de la Commission du Livre Blanc. Trois de ces groupes ont traité de "La France dans le monde", l'un sur "Le contexte et les hypothèses stratégiques" (groupe 1), l'autre sur "Europe et Défense" (groupe 2), le dernier sur "Stratégie et concepts de défense de la France" (groupe 3).

Trois autres groupes ont analysés "les moyens pour une politique", l'un sur "L'effort de défense" (groupe 4), l'autre sur "Politique d'armement et stratégie industrielle" (groupe 5), le dernier sur "Les hommes" (groupe 6).

Enfin trois groupes se sont attachés à la question de "La défense dans l'État", l'un sur "L'organisation générale de la défense" (groupe 7), l'autre sur "La conscription" (groupe 8), le dernier sur "Défense et service public" (groupe 9).

Ces neuf groupes spécialisés ont tenu de multiples réunions jusqu'à l'automne 1993. Ils ont ainsi pu entendre de nombreuses personnalités. Ils ont fait rapport à la Commission plénière de leurs travaux.

La Commission s'est, quant à elle, réunie au rythme d'une à deux séances par quinzaine. Elle a également procédé à diverses auditions, et notamment à celles des chefs d'état-major des trois armées ainsi qu'à celles du chef d'état-major particulier du Président de la République et du directeur général de la gendarmerie.

Un séminaire a réuni les membres de la Commission, ainsi que les co-présidents des groupes de travail à la fin du mois de septembre. Il a permis d'approfondir nos réflexions sur divers thèmes, de compléter nos auditions avec, après celle du Délégué général pour l'armement, celle du Chef d'État-major des armées.

Parallèlement, le ministère de la Défense avait créé en son sein cinq groupes de travail pour alimenter la réflexion, notamment au sein de l'État-major des Armées, des États-majors et de la Délégation générale pour l'armement. Des échanges fructueux ont ainsi pu se nouer entre les divers structures mises en place.

Fruit de cette première partie de nos travaux, un rapport d'étape a été remis au gouvernement à la mi-octobre 1993. Si son équipe de rédaction a été réduite, plusieurs centaines de personnes ont ainsi été associées, d'une manière ou d'une autre, au sein de structures diverses, à la réflexion préalable.

Ce rapport d'étape a permis à la Commission de dégager ses premières orientations et de faire état des opinions

minoritaires exprimées lors de ses discussions. Cette étape nous a donné l'occasion de "vérifier" sur des questions-clés, si nous étions sur la bonne voie avant de passer à la rédaction définitive : c'est en effet bien à la rédaction du *Livre Blanc* du Gouvernement que la Commission avait été appelée à travailler. C'est pourquoi ce rapport d'étape a permis au Premier ministre, entouré des ministres responsables, de nous faire part des orientations et des choix qui étaient ceux du gouvernement sur ces questions-clés.

Nous avons alors entamé la seconde partie de nos travaux avec, outre de nouvelles auditions et de nombreux allers et retours entre les différents partenaires, la rédaction du projet de *Livre Blanc*. Le Président de la République n'était pas représenté dans la Commission, mais a suivi de près nos travaux concernant des questions de politique étrangère et de défense, qui touchent aux responsabilités que lui reconnaît la Constitution et qui ont été portées, lorsque c'était nécessaire en Conseil de défense. Deux réunions de ce dernier ont, en définitive, amené le gouvernement à reprendre les positions arrêtées en ce Conseil sur les problèmes dont il s'était saisi.

Le 31 janvier, le ministre d'État, ministre de la Défense, et moi-même, avons remis au Premier ministre le projet de *Livre Blanc*. Celui-ci a alors fait l'objet, sur divers points, de discussions des ministres en personne, notamment ceux en charge, outre de la Défense, de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, des Affaires étrangères et du Budget. Le Gouvernement a alors pris position sur sept ou huit points que la Commission avait traités et mis, dans son avant-projet, "entre crochets", comme nécessitant, en tout état de cause, un arbitrage politique.

Le terme de cette procédure a été, le 23 février, la présentation du *Livre Blanc* aux commissions parlementaires, par le Premier ministre et le ministre d'État qui m'avait demandé d'être à ses côtés.

Ces travaux ont duré le temps d'un enfantement ; ce qui n'était pas trop pour réaliser un travail d'une telle ampleur alors que les données géostratégiques sont, depuis la chute du mur de Berlin, devenues aussi complexes et évolutives. Ces

quelques mois ont permis une réflexion appuyée sur les nombreux travaux déjà faits par le ministère de la Défense, par les instituts, les fondations, les centres universitaires et les associations qui se sont donnés pour objet l'étude des données politiques et militaires des problèmes de défense, par des personnalités civiles et militaires connues pour leur expérience de ces problèmes. La Commission a permis le mûrissement de ces réflexions et a précisé les conséquences qui pouvaient en être tirées pour nos choix d'objectifs, de stratégie, de diplomatie, d'industrie. Puisse cet effort faire du *Livre Blanc* dans lequel le Gouvernement de la France esquisse ce que doit être notre politique de défense pour les deux décennies à la charnière de deux siècles un guide aussi sûr que l'a été son prédécesseur de 1972.

M.L.